

Appel à Manifestation d'Intérêt

Technologies quantiques

Périmètre de l'AMI

Cet appel s'adresse à tout personnel de recherche rattaché à un établissement de recherche de l'académie de Montpellier ou de Toulouse et ayant un projet de développement dans un des domaines suivants :

- Communication quantique,
- Capteurs et imagerie quantique,
- Simulation/modélisation quantique,
- Calcul quantique,
- Technologies habilitantes.

Les technologies habilitantes - qui permettent aux technologies quantiques d'être déployées mais ne sont pas forcément quantiques à la base, peuvent notamment concerner : des moyens de fabrication de nanotechnologies, des technologies dans les domaines de la photonique, cryogénie ou électronique / câblage bas-bruit.

Cet appel à manifestation d'intérêt a pour but de **détecter** des résultats de recherche pour à terme, les valoriser au travers de transfert d'innovations aux acteurs socio-économiques, notamment grâce à des **financements de preuves de concept**.

Les résultats de recherche détectés au travers de cet appel, peuvent être de TRL assez faible, mais avec un objectif applicatif identifié. Ils devront idéalement aboutir à un TRL3-4 en fin de financement. Mieux comprendre le TRL : <https://www.lescahiersdelinnovation.com/qualifier-l-innovation-comprendre-les-trl/>

Processus d'évaluation

Une évaluation des dossiers sera effectuée par un **Comité d'Expertise** constitué des membres suivants :

- Un chef de Projet et/ou un business developer de TTT,
- Un chef de Projet et/ou un business developer d'AxLR,
- Un représentant de l'Institut Quantique Occitan,
- Un représentant de la Région Occitanie,
- Un représentant de l'agence Ad'OCC Innovation,
- le cas échéant, d'autres experts du domaine qui auront au préalable signé un accord de confidentialité.

Les porteurs des projets sélectionnés seront ensuite accompagnés par leur SATT (AxLR ou TTT) afin d'affiner le projet de valorisation.

Accompagnement proposé

Les SATT TTT et AxLR, acteurs incontournables de l'écosystème de l'innovation ont pour vocation de faciliter, simplifier et accélérer le transfert de technologies et de connaissances de la recherche

publique vers les entreprises de toutes tailles. Elle compte parmi ses actionnaires – les Établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche et Organismes de Recherche.

Vos SATT s'appuient sur des équipes professionnelles dédiées pour détecter et évaluer les innovations et les accompagner jusqu'au transfert vers le monde socio-économique sous la forme d'accord de licence vers une entreprise existante ou création de start-up. Disposant d'un fonds de maturation, les SATT protègent les inventions, financent et accompagnent les projets d'innovation qui en sont issus jusqu'à leur adoption par les entreprises, en portant le risque technologique et financier inhérent à ces projets.

Cet AMI s'adresse aux équipes de recherche pour leur apporter le support et les financements nécessaires dans :

- La protection des inventions,
- La recherche de partenaires,
- La maturation technique pour notamment :
 - o matérialiser des idées,
 - o tester des résultats de recherche sur un cas applicatif,
 - o simuler / mesurer des caractéristiques spécifiques de l'application envisagée,
 - o compléter / renforcer le dossier technique d'une invention en vue d'un dépôt d'objet de propriété intellectuelle (exemple : brevet, logiciel ou savoir-faire).
- Le transfert vers le monde économique,
- L'accompagnement des créateurs de start-ups DeepTech.

Les montants investis sur l'ensemble des axes cités ci-dessus, en fonction de la maturité du projet et de son potentiel économique, pourront être compris entre 10 k€ et 500 k€, voire au-delà. Les durées de programme associées sont de 12 à 24 mois.

Sur la maturation technique, les dépenses suivantes sont éligibles :

- Fourniture de consommables, petits équipements, logiciels et outils nécessaires aux travaux techniques,
- Recrutement et suivi de projet opéré par les SATT (recrutement de personnel technicien ou ingénieur, ou post-doctorant, excepté le financement de thèse)
- Prestation / sous-traitance technique.

Calendrier

Cet AMI est ouvert du **lundi 5 septembre 2022 au vendredi 28 octobre 2022 à 17h.**

Un webinar de présentation de l'AMI aura lieu le jeudi 15 septembre entre 13h30 et 15h. Il permettra de répondre aux questions concernant l'AMI (notamment les conditions d'éligibilité). De manière générale, les porteurs de projet sont invités à contacter un représentant des SATT via l'adresse amiquantique@occitanie-tech-transfert.com pour toute question relative à cet AMI.

Les porteurs de projets sont susceptibles d'être contactés au cours du processus d'évaluation par le comité d'Expertise.

Les résultats seront communiqués par e-mail entre le 15 décembre et le **23 décembre 2022**. La feuille de route de l'accompagnement des projets sélectionnés sera ensuite élaborée conjointement par les chargés de valorisation de la SATT locale et les porteurs.

Comment ?

Le formulaire à remplir pour le dépôt des projets est disponible en pièce jointe. Une fois complété, ce formulaire doit être envoyé à l'adresse suivante avant le 28 octobre 2022 : amiquantique@occitanie-tech-transfert.com

CONDITIONS D'ELIGIBILITE/CRITERES DE SELECTION :

Qui peut postuler ?

Tout chercheur ou consortium de chercheurs dont au moins un membre est affilié à un laboratoire de recherche académique ou à un établissement public de la région Occitanie qui a confié sa valorisation à la SATT AxLR ou à la SATT TTT.

Autres règles :

- Les propositions de projet reçues pourront être modifiées et/ou complétées, en accord avec les porteurs, en fonction des besoins industriels qui seront identifiés ultérieurement par la SATT locale.
- Les résultats de recherche présentés dans cet AMI doivent être obtenus dans le cadre de :
 - recherches propres au laboratoire,
 - ou d'une collaboration avec un (plusieurs) établissement(s) ou organisme(s) public(s) de recherche.

Pour toute situation particulière (exemple : partenariat avec un industriel), le porteur de projet est invité à contacter, avant la fermeture du présent appel, un représentant des SATT via l'adresse amiquantique@occitanie-tech-transfert.com qui effectuera une analyse plus précise du contexte et des perspectives de valorisation du projet via un transfert.

Critères de sélection :

Les critères suivants seront utilisés pour évaluer les projets en vue de leur sélection :

- Degré d'innovation technologique,
- Expertise du/des porteur(s) de projets dans le domaine,
- Perspectives de valorisation vers le monde économique (transfert de licence, création de start-up...),
- Maturité scientifique atteignable à l'issue du programme,
- Propriété intellectuelle pouvant être générée au cours du programme,
- Cohérence entre le dimensionnement du projet et les moyens associés.

CORRESPONDANTS

Pour toute question relative à cet AMI, merci de contacter : amiquantique@occitanie-tech-transfert.com

Formulaire de réponse à l'AMI à compléter dans le document joint.